

Sauvegarder les droits fondamentaux

Réfugiées somaliennes rassemblées dans un centre d'assistance aux femmes, géré par l'ONG 'International Medical Corps au camp de Melkadida (Éthiopie).

© HCR/Georgina Goodwin

La sauvegarde des droits fondamentaux de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR est l'objectif essentiel de la protection. Le monde fait face actuellement à une augmentation des déplacements, causés par une combinaison de facteurs conjugués, comme les conflits, la violence, la persécution, les catastrophes naturelles et les changements climatiques, qui placent les personnes relevant de la compétence du HCR dans des situations où leurs droits sont menacés.

Les douze derniers mois ont été marqués par un certain nombre de développements importants, ouvrant la voie à une amélioration de la protection. Le Pacte mondial sur les réfugiés offre un cadre pour traiter les crises de réfugiés dans le contexte de défis mondiaux plus amples, au moyen de dispositifs équitables et prévisibles de partage des responsabilités permettant des résultats de protection positifs. L'engagement aux côtés de nombreux partenaires pour réaliser les objectifs principaux du Pacte, qui consistent à alléger la pression exercée sur les pays d'accueil, à renforcer l'autonomie des réfugiés, à élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers ainsi qu'à favoriser les conditions d'un retour volontaire dans les pays d'origine en sécurité et dans la dignité, guidera l'action de protection du HCR en 2020 et au cours des années suivantes.

Ce même esprit d'engagement collectif, visant à offrir une protection et des solutions aux personnes relevant de la compétence du HCR, a été à la base du Segment de haut niveau sur l'apatridie, organisé lors de la réunion du Comité exécutif en octobre 2019, à mi-parcours de la campagne #IBelong (#Jexiste) (2014-2024), lancée par le HCR. Les États ont pris de fermes engagements pour renforcer leurs systèmes d'identification, de prévention et de réduction de l'apatridie, par la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux applicables. D'autres partenaires se sont engagés à soutenir les efforts visant à relever les défis de l'apatridie.

Une version actualisée de la «Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de

déplacement interne», publiée en septembre 2019, encourage l'organisation à contribuer de manière claire et prévisible à des réponses humanitaires coordonnées dans les situations de déplacement interne, ainsi qu'à la protection des droits des déplacés internes, en appui de la responsabilité première de l'État.

Le HCR travaille également avec des États et des partenaires au déploiement de la «Stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies complémentaires» (voir le chapitre *Assurer un avenir meilleur*), pour accroître le nombre de places de réinstallation disponibles, notamment par l'implication de nouveaux pays de réinstallation, et pour développer les voies complémentaires d'admission dans des pays tiers comme les parrainages communautaires ou les possibilités liées à l'emploi et aux études.

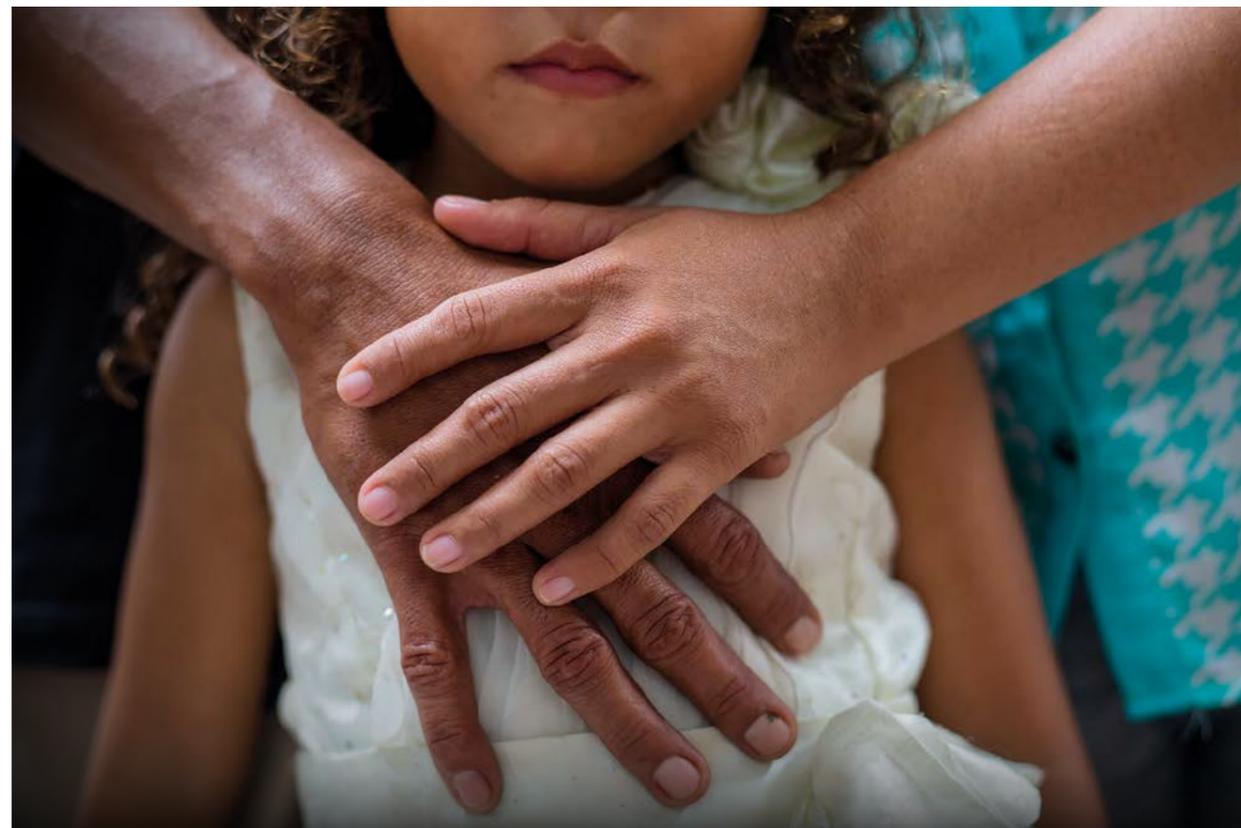
Malgré les avancées observées dans les cadres relatifs à la solidarité internationale et à la protection nationale, de graves défis menacent toujours le droit de demander l'asile et d'en bénéficier, ainsi que le principe de non-refoulement. L'accès humanitaire aux populations touchées dans un certain nombre de crises aiguës est toujours difficile. L'assistance aux personnes en situation de risque accru n'est pas totalement adaptée, et les conditions du retour volontaire et de l'autonomisation ne sont pas suffisamment mises en place.

En 2020, le HCR continuera d'aider les États et les personnes relevant de sa compétence à gérer les défis de protection majeurs de manière stratégique, avec toutes les parties prenantes concernées, et à travers une approche centrée sur les droits. Entre autres priorités, la prise en compte des critères d'âge, de genre et de diversité renforcera la participation et la redevabilité envers les populations touchées. Le Groupe d'appui à la capacité d'asile, créé dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés, viendra soutenir les États qui souhaitent améliorer leurs lois et leurs cadres politiques. L'application de la politique relative aux déplacés internes renforcera la capacité du HCR à identifier des solutions aux situations de déplacement interne.

Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne (en anglais)



CADRES DE PROTECTION JURIDIQUES



© HCR Roberto Carlos Sanchez

Une petite fille et sa famille demandent l'asile à San José (Costa Rica) après avoir fui le Nicaragua.

CIBLES DE 2020

Élaborer et diffuser des conseils juridiques et des analyses politiques sur les problèmes actuels de protection internationale, conformément aux normes internationales.

S'engager dans des actions portant sur les lois au niveau mondial, régional et national ainsi que sur les procédures judiciaires avec les acteurs de la justice, à l'appui du droit international des réfugiés.

Représenter le HCR au sein de partenariats stratégiques destinés à renforcer les cadres de protection juridiques.

Le HCR continuera de faire progresser, de promouvoir et de surveiller l'application des normes de protection, en accord avec son mandat — en particulier avec sa responsabilité de supervision — et à l'appui du Pacte mondial sur les réfugiés et des objectifs de développement durable. L'organisation encouragera également un plus grand respect de ces normes par les États, ainsi qu'un renforcement des régimes nationaux, et intégrera le plaidoyer législatif et politique dans tous les domaines pertinents de son travail.

Le HCR continuera à faire des recommandations sur le droit des réfugiés à une vie familiale dans le cadre du

regroupement familial, sur la cessation du statut de réfugié et à promouvoir des normes relatives au déplacement dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes.

Le HCR entreprendra des recherches et des analyses supplémentaires sur les risques encourus par les personnes déplacées en raison de catastrophes et des changements climatiques. L'organisation diffusera également des recommandations sur le déplacement secondaire des demandeurs d'asile et des réfugiés, en insistant sur la nécessité d'éviter la pénalisation pour entrée ou séjour irréguliers.

Le HCR aidera les États qui cherchent à adhérer aux traités pertinents ou à supprimer des réserves aux traités dont ils sont signataires. Si nécessaire, l'organisation soutiendra les États dans leurs procédures législatives et judiciaires et travaillera avec les législateurs, les avocats, les juges et les tribunaux pour offrir des avis sur la législation et les politiques, intervenant le cas échéant en qualité d'amicus curiae.

L'organisation continuera à coopérer avec des partenaires stratégiques et à participer à des processus et mécanismes au niveau mondial, régional, national et local, en particulier dans les domaines des droits de l'homme, des migrations, et des déplacements causés par les changements climatiques et les catastrophes, ce dernier domaine illustrant les efforts déployés par le HCR pour contribuer à l'élaboration de

cadres juridiques et politiques répondant aux défis contemporains, sur les questions où son expertise peut profiter aux discussions politiques mondiales.

Le HCR continuera de promouvoir la cohérence des politiques relatives aux déplacements causés par les changements climatiques et les catastrophes, en aidant les partenaires et les principales parties prenantes à approfondir leur connaissance de l'environnement de protection dans ces contextes. Il participera de nouveau à la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, en soutenant sa stratégie pour la période 2018-2020, et travaillera avec l'Équipe spéciale sur les déplacements, en particulier pour la préparation de la 26^{ème} Conférence des Parties de novembre 2020, et pour soutenir les activités pertinentes de réduction des risques de catastrophe.

Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes: Stratégie 2019-2022 (en anglais).



Capacité de protection | Le Forum mondial sur les réfugiés cherchera à renforcer les institutions et les moyens susceptibles d'améliorer la protection des réfugiés et le bien-être des communautés d'accueil, avec l'appui d'un ensemble d'acteurs. Ceci inclura des dispositifs plus solides de préparation et de réponse aux situations d'urgence, des cadres juridiques et politiques plus protecteurs, une plus grande capacité d'asile grâce au soutien et à la coordination du nouveau Groupe d'appui à la capacité d'asile, une amélioration de la réponse de protection et un renforcement des institutions nationales, la promotion et l'appui à la participation et à l'inclusion des réfugiés et des communautés d'accueil dans tous les aspects de la planification et de la réponse, ainsi qu'aux initiatives dirigées par des réfugiés.



© HCR/Michaela Salomon

Changement climatique et déplacements



L'histoire d'Hawali n'est qu'une illustration parmi d'autres de la manière dont les personnes déplacées dans le monde sont sur la ligne de front du changement climatique. Sur les 20,4 millions de réfugiés relevant du mandat du HCR à la fin de 2018, un tiers se trouvaient dans les pays les moins avancés du monde, qui sont souvent très vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.

« Les déplacements forcés au-delà de frontières internationales peuvent résulter de l'interaction entre le changement climatique et les catastrophes, d'une part, et les conflits et la violence d'autre part, tout comme ils peuvent résulter des seules catastrophes naturelles ou d'origine humaine. L'une ou l'autre situation peuvent déclencher des besoins de protection internationale. »

— Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.



L'IDENTIFICATION DES BESOINS DE PROTECTION INTERNATIONALE ET LES RÉGIMES D'ASILE NATIONAUX



Sur le pont international de Rumichaca, le personnel du HCR offre des informations, une aide juridique et des articles de secours aux réfugiés et migrants vénézuéliens qui passent de Colombie en Équateur, avant l'application des nouvelles lois sur les visas.

CIBLES DE 2020

Assurer l'accès aux procédures individuelles de détermination du statut de réfugié ou à la protection collective, selon les modalités applicables à la majorité des personnes qui demandent une protection.

Assurer des normes procédurales minimales, conformément aux obligations régionales et internationales applicables, dans la majorité des systèmes d'asile ou de détermination du statut de réfugié.

Alors que quatre réfugiés sur cinq vivent dans des pays limitrophes de leur pays d'origine et à l'heure où le nombre de personnes déplacées de force éclipse les records précédents, la nécessité de régimes d'asile nationaux et de mécanismes de partage des responsabilités efficaces est plus pressante que jamais.

Dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés, le Groupe d'appui à la capacité d'asile offrira aux États un forum pour solliciter ou apporter de l'aide, en vue de veiller à ce que les régimes d'asile

fonctionnent avec équité, efficacité, adaptabilité et intégrité. Le HCR facilitera les échanges entre les États, les experts et les membres de la société civile cherchant à appuyer des procédures d'asile et de détermination du statut de réfugié qui respectent les normes minimales et produisent des décisions rapides et équitables.

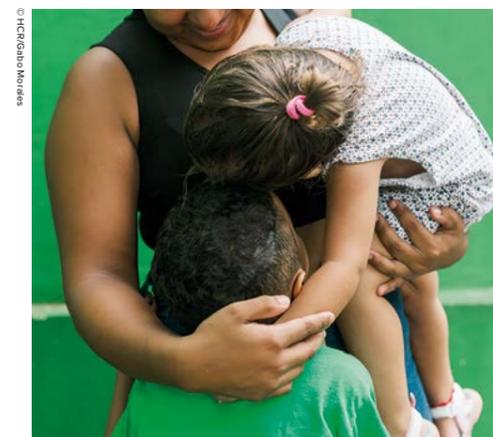
Dans le même temps, le HCR assurera, si nécessaire, la détermination du statut de réfugié au titre de son mandat, à condition que celle-ci apporte des avantages concrets, en termes de protection, aux

personnes relevant de sa compétence. L'examen individuel des dossiers aura lieu uniquement si cela sert un objectif clair et identifiable, s'inscrivant dans une stratégie plus large de protection et de recherche de solutions. Dans de nombreux contextes, les approches collectives sont plus pratiques, en particulier lorsque les demandeurs d'asile affluent en grand nombre en raison de circonstances objectives, vérifiables, dans leurs pays d'origine.

L'élaboration d'un cadre juridique complet pour la détermination du statut de réfugié, le déploiement d'effectifs en nombre suffisant et la mise en place d'infrastructures d'appui peuvent s'avérer difficiles et exiger beaucoup de ressources. En conséquence, le HCR soutiendra les États qui assument la responsabilité de la détermination du statut de réfugié, lorsque les circonstances le permettent. Ce soutien sera de longue durée, de manière à garantir le succès de la transition, et comprendra des initiatives d'assurance qualité adaptées à chaque contexte, comme celles entreprises aux Amériques. Le HCR travaillera avec les États pour fixer des objectifs clairement définis, mesurables et assortis de délais, avec des plans détaillés de mise en œuvre, de clôture et de suivi.

La diffusion d'informations de qualité sur les pays d'origine et de conseils par pays est indispensable pour améliorer l'efficacité et la qualité de la prise de décisions en matière d'asile. Le HCR publiera des recommandations à l'intention des États et d'autres partenaires. L'organisation prévoit également de lancer une révision de *Refworld*, qui constitue la principale base de données sur les législations et les politiques en lien avec les décisions d'asile, et qui comprend une base de données sur la jurisprudence mondiale.

Les normes procédurales révisées du HCR fourniront des directives claires et concrètes sur l'application des procédures de détermination du statut de réfugié. L'aide-mémoire et le glossaire existants, concernant les modalités d'instruction des dossiers, continuera de guider les États dans le tri et la sélection des modalités appropriées d'instruction des dossiers, compte tenu notamment du rythme soutenu et élevé des arrivées dans de nombreuses régions. Le HCR facilitera également la constitution d'équipes de réserve comprenant des spécialistes techniques de la détermination du statut de réfugié et mènera, au besoin, des initiatives de renforcement des capacités.



Le chef du HCR se félicite de l'aide du Mexique envers les réfugiés

Avec plus de 48 000 demandes d'asile déposées fin août, le Mexique a d'ores et déjà enregistré une augmentation de 231% du nombre de demandes d'asile.

« Nous rêvons de voir approuvée notre demande d'asile et d'obtenir un emploi pour économiser de l'argent afin de relancer notre propre entreprise [...] Nous ne voulons pas être un fardeau. Nous voulons jouer un rôle et contribuer au bien-être du Mexique. »

— Carla*, militante hondurienne ayant demandé l'asile au Mexique.

*Les noms ont été changés pour des raisons de protection.



PROMOUVOIR ET PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME



Des mineurs isolés originaires d'Afghanistan et de Syrie dans la section A du centre d'accueil de Moria, en Grèce.

CIBLES DE 2020

Collaborer de manière stratégique avec les mécanismes de défense des droits de l'homme afin d'encourager le respect, la protection et la promotion des droits des personnes relevant de la compétence du HCR.

Plaider et forger des partenariats pour que les questions de déplacement forcé et d'apatridie soient incluses dans les cadres et les mécanismes internationaux, régionaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme.

Promouvoir et surveiller l'accès des demandeurs d'asile, des réfugiés et des apatrides à la liberté et à la libre circulation, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Un grand nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile, d'apatrides ne peuvent jouir de leurs droits fondamentaux, notamment concernant leur sécurité physique et l'égalité devant la loi. Le manque de documents, de conseils juridiques ou de ressources peut les empêcher de chercher de l'aide ou de demander réparation. Pour remédier à cela, le HCR collaborera avec le système des Nations Unies de défense des droits de l'homme et s'emploiera à promouvoir activement les droits des personnes relevant de sa compétence, notamment dans les stratégies de protection et de recherche de solutions, ainsi que dans d'autres engagements opérationnels.

Le HCR veillera à ce que les questions de déplacement forcé et d'apatridie soient

prises en compte dans les cadres internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme. Ainsi, il participera entre autres à des équipes spéciales et à des initiatives inter-agences des Nations Unies, et contribuera à des processus et initiatives thématiques dans le cadre du Conseil des droits de l'homme et des travaux menés par les titulaires de son mandat au titre des procédures spéciales. L'organisation aidera les opérations lors des examens par pays conduits par les organes de surveillance de l'application des traités des Nations Unies, aidera à préparer des rapports écrits pour l'examen périodique universel et présentera des déclarations orales au Conseil des droits de l'homme, aux organes de surveillance de l'application des traités des Nations Unies et dans d'autres forums chargés

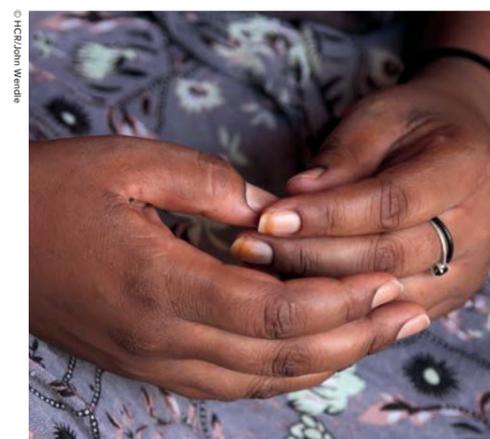
des droits de l'homme. Le HCR continuera de collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies, les États, les réseaux d'ONG de défense des droits de l'homme, le HCDH et d'autres agences des Nations Unies, la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme.

Le HCR intégrera une approche orientée sur les droits de l'homme et des considérations relatives aux droits de l'homme dans ses différents domaines d'activités, notamment en offrant des conseils, des instructions et des formations sur les droits des personnes relevant de sa compétence. Par exemple, en 2020, le HCR travaillera en étroite coopération avec le Groupe sectoriel mondial de la protection pour élaborer des instructions pratiques sur la surveillance du respect des droits de l'homme dans les opérations sur le terrain, et pour mettre au point des formations destinées à renforcer les capacités sur les questions de droits de l'homme.

L'organisation soulèvera les questions liées au déplacement et à l'apatridie dans le cadre des processus d'établissement et de révision des normes relatives aux droits de l'homme et invitera les États et les parties prenantes à encourager activement le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme. Le HCR aura davantage recours aux mécanismes de défense des droits de l'homme pour obtenir des résultats immédiats en matière de protection, notamment pour la prévention

du refoulement. Ces activités aideront également l'organisation à renforcer la protection dans les contextes où le HCR n'est pas présent et ceux où les États ne sont pas signataires de la Convention de 1951 sur les réfugiés ou des Conventions sur l'apatridie.

La détention arbitraire de demandeurs d'asile, de réfugiés, de déplacés internes et d'apatrides est l'un des nombreux problèmes de droits de l'homme auxquels le HCR souhaite s'attaquer à l'échelle mondiale, en vue d'y mettre fin. L'organisation cherche également à réduire et à éliminer les restrictions illégales à leur liberté de circulation, conformément aux normes internationales. À cette fin, le HCR s'attachera à promouvoir la liberté de circulation, recherchera des alternatives à la détention et plaidera pour l'élimination de la détention des enfants. En 2020, le HCR continuera de coopérer avec les organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, en particulier avec le Groupe de travail sur la détention arbitraire, de renforcer sa stratégie de plaidoyer et d'actions en justice ciblées, d'assumer conjointement la direction du Groupe de travail sur les alternatives à la détention au sein du Réseau des Nations Unies sur les migrations et de consolider ses partenariats avec la société civile, notamment avec la Coalition internationale contre la détention et les nombreuses organisations qui en font partie.



Des réfugiés somaliens en quête de sécurité risquent tout en Libye

Détenue par des trafiquants armés jusqu'aux dents dans un entrepôt du sud de la Libye, Maryam*, une réfugiée somalienne qui venait de se marier, a été séparée de son mari Ahmed* et violée – à plusieurs reprises – pendant des mois. Ce n'est que lorsqu'elle s'est retrouvée enceinte qu'elle a revu son mari.

« Ils continuaient à me battre malgré mon état. Un jour, un trafiquant m'a poussé très fort. Je suis tombée et j'ai perdu mon bébé. »

— Maryam*, une réfugiée somalienne détenue en Libye et évacuée au Niger.



(en anglais)

*Nom changé pour des raisons de protection.

FAIRE FACE ET RÉPONDRE AUX MOUVEMENTS MIXTES



Le HCR anime un groupe de discussion composé de mineurs isolés dans le camp de réfugiés de Shagarab pendant une campagne de lutte contre la traite dans l'est du Soudan.

CIBLES DE 2020

Identifier les personnes qui ont besoin de protection internationale au sein des mouvements mixtes, leur offrir immédiatement une aide et les orienter vers les mécanismes et procédures appropriés.

Veiller à ce que les réponses à la traite des personnes comprennent des garanties effectives, protégeant les droits des victimes et leur accès à la protection internationale.

Renforcer les partenariats noués avec les États, les agences des Nations Unies et les acteurs de la société civile concernés, de manière à assurer un plus grand respect des droits des personnes qui participent à des mouvements mixtes.

S'agissant des mouvements mixtes, l'objectif central de l'engagement du HCR est de veiller à ce que les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence soient identifiés, reçoivent une protection internationale et aient accès, s'il y a lieu, à des solutions. Les «mouvements mixtes» sont définis comme des mouvements transfrontaliers de personnes qui voyagent les unes aux côtés des autres, généralement de manière irrégulière, en empruntant les mêmes itinéraires et en utilisant les mêmes moyens de transport ou intermédiaires, mais pour des raisons différentes et pour satisfaire des besoins différents. Parmi ces personnes peuvent se trouver des demandeurs d'asile,

des réfugiés, des victimes de la traite, des mineurs isolés, des apatrides et des migrants.

Les routes empruntées par les migrants, les demandeurs d'asile et les apatrides sont souvent très dangereuses et les exposent à de graves risques de violence, de sévices et d'exploitation, dont la traite des personnes. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés et à l'engagement constant des Nations Unies en faveur de la prévention, de la consolidation de la paix, de la sécurité et du développement durable, le HCR soutiendra les mesures visant à s'attaquer aux causes profondes des déplacements

et à réduire, en premier lieu, la nécessité d'entreprendre ces dangereux voyages. Ces mesures consistent notamment à mettre en place des régimes d'asile dans les pays et dans les régions d'origine, ainsi que le long des itinéraires migratoires, ou à les renforcer, de telle sorte que les personnes en quête de protection internationale puissent avoir accès au territoire et aux procédures d'asile, à des structures d'accueil adéquates et à la protection contre le refoulement.

Il est souvent difficile de déterminer si une personne est un réfugié ou un migrant lorsque cette personne arrive à une frontière ou sur le territoire d'un État. Le HCR continuera de travailler sur les mesures qui facilitent l'identification des besoins immédiats de toutes les personnes, indépendamment de leur statut, et leur assurent un accueil sûr et digne, suivi d'une orientation vers les procédures appropriées. Cette approche est conforme à la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants et aux dispositions du Pacte mondial sur les réfugiés, ainsi que du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Le HCR forgera et renforcera des partenariats pour promouvoir l'accès des personnes relevant de son mandat à la protection internationale et l'application de tous les instruments régionaux et

internationaux pertinents en matière de réfugiés et de droits de l'homme aux personnes qui se déplacent dans des mouvements mixtes.

Il continuera à participer au Comité exécutif du Réseau des Nations Unies sur les migrations afin de contribuer à la mise en œuvre cohérente, globale et coordonnée du Pacte mondial sur les migrations. Le HCR maintiendra ses solides partenariats avec des organisations clés de l'aide humanitaire et du développement au sein du système des Nations Unies, la société civile, les milieux universitaires, les États membres des Nations Unies et les acteurs du secteur privé, tout en participant à des forums clés sur les migrations, comme le Forum mondial sur la migration et le développement.

Afin de renforcer les réponses contre la traite des personnes, le HCR continuera de collaborer avec des États et des partenaires, en particulier l'OIM et l'ONUDC. En 2020, le HCR coprésidera l'Équipe spéciale sur la lutte contre la traite au sein du Groupe sectoriel mondial de la protection et participera activement aux travaux du Groupe inter-agences de coordination contre la traite des personnes, ainsi qu'à ceux de l'Alliance 8.7 — une alliance de parties prenantes œuvrant à la réalisation de l'objectif de développement durable 8.7 — pour l'élimination de la traite des personnes, de l'esclavage moderne et du travail forcé.



Pour les réfugiés pris au piège en Libye, une évacuation vers la sécurité

Quelque 66 réfugiés vulnérables ont été transférés via un vol d'évacuation vers un lieu sûr au Rwanda, où ils bénéficient d'abris, de soins médicaux et d'options pour un avenir prospère. Ce groupe est le premier à bénéficier d'un mécanisme de transit d'urgence récemment annoncé. L'accord conclu entre le Gouvernement rwandais, le HCR et l'Union africaine vise à transférer les réfugiés les plus exposés en Libye vers un centre de transit à Gashora, un district situé à environ 60 kilomètres de Kigali.

« Nous rêvions de quitter la Libye et maintenant nous pouvons enfin vivre en paix. »

— Zainab, un réfugié somalien évacué avec sa femme et leur petite fille de deux mois.



PRÉVENIR L'APATRIDIE ET Y RÉPONDRE



Une jeune femme, précédemment apatride, obtient la nationalité et le droit de travailler au Kirghizistan.

CIBLES DE 2020

100 000 apatrides obtiendront une nationalité ou verront leur nationalité confirmée.

12 États adhéreront aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie.

20 États amélioreront leurs lois, procédures et politiques en matière de nationalité afin de les rendre plus conformes aux normes internationales sur la prévention et la réduction de l'apatridie.

10 États mettront en place ou amélioreront des procédures de détermination du statut d'apatride.

Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie: 2014-2024 (en anglais)



Pour marquer l'arrivée à mi-parcours de la campagne décennale #Jexiste, destinée à éliminer l'apatridie d'ici 2024, un Segment de haut niveau a été organisé le 7 octobre 2019 dans le cadre de la session du Comité exécutif du HCR; à cette occasion, les États et d'autres parties prenantes ont pris des engagements en vue de l'élimination de l'apatridie d'ici 2024. Plus de 60 États ont pris plus de 230 engagements, consistant à adhérer aux conventions des Nations Unies sur l'apatridie ou à les ratifier, à prévenir l'apatridie en retirant les dispositions discriminatoires liées au genre de leurs lois sur la nationalité, à assurer l'enregistrement universel des naissances, à offrir une protection aux apatrides et

à améliorer ou à lancer la collecte de données sur les populations apatrides. Des ressources seront nécessaires pour faciliter la mise en œuvre de ces engagements.

Malgré une augmentation régulière du nombre d'adhésions aux conventions des Nations Unies sur l'apatridie, le nombre d'États parties aux Conventions de 1954 et de 1961 demeure inférieur aux objectifs fixés pour 2020 dans le « Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie » — respectivement 120 et 103 adhésions. En 2020, le HCR continuera de promouvoir l'adhésion aux deux conventions sur l'apatridie, en vue d'accroître de 12 le nombre d'États parties.

La manière la plus durable et efficace de prévenir et de réduire les cas d'apatridie consiste à réformer les lois, les politiques et les procédures relatives à la nationalité afin de combler les lacunes susceptibles d'entraîner l'apatridie. Bien que des progrès aient été accomplis, il n'existe pas, dans les lois sur la nationalité de nombreux États, de garanties contre l'apatridie à la naissance. L'une de ces garanties consiste à accorder la nationalité aux enfants nés sur le territoire sans laquelle ils seraient apatrides, ou aux enfants de ressortissants nés à l'étranger.

Dans un certain nombre d'États, des dispositions discriminatoires empêchent des groupes spécifiques d'acquérir la nationalité. En outre, 25 États ne permettent toujours pas aux mères de transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les pères. En 2020, le HCR continuera d'offrir des conseils techniques aux gouvernements, dans l'objectif d'aider 20 États à améliorer leurs lois, politiques et procédures en matière de nationalité afin de les rendre plus conformes aux normes internationales sur la prévention et la réduction des cas d'apatridie. Cet objectif comprend l'élimination des discriminations liées au genre des lois sur la nationalité de quatre États.

Si la majorité des apatrides n'ont jamais quitté le pays où ils sont nés, les réfugiés et les demandeurs d'asile sont également exposés à un risque d'apatridie. L'Action 6 du Plan d'action mondial appelle les États à accorder le statut de protection aux migrants apatrides en mettant en place des procédures de détermination du statut d'apatride et en facilitant leur naturalisation. Une procédure de détermination du statut d'apatride sert à identifier les apatrides au sein des populations de migrants pour qu'ils jouissent des droits dont ils peuvent se prévaloir jusqu'à ce qu'ils acquièrent une nationalité. Jusqu'à présent, seul un nombre limité d'États ont mis en place des procédures de détermination du statut d'apatride, et un grand nombre d'États accueillant d'importantes populations de

réfugiés ne disposent pas d'une telle procédure. En 2020, le HCR plaidera et offrira des conseils techniques aux gouvernements pour qu'ils mettent en place des procédures de détermination du statut d'apatride ou les améliorent, ce qui conduira à des changements structurels dans 10 États.

L'un des principaux obstacles à l'élimination de l'apatridie est l'absence de données. Les statistiques sur les apatrides ne couvrent actuellement que 78 pays, avec un nombre total de 3,7 millions d'apatrides. Leur nombre réel reste donc inconnu. Le HCR continuera de travailler avec des partenaires, dont la Banque mondiale, la Commission de statistique des Nations Unies et le FNUAP, pour encourager une meilleure collecte des données à l'échelle nationale, ainsi qu'une estimation plus rigoureuse du nombre d'apatrides présents dans le monde. Le HCR soutiendra également des exercices d'identification et d'enregistrement et des enquêtes pour améliorer les connaissances sur le nombre d'apatrides, sur leur situation et sur les solutions possibles. Ces efforts devraient aboutir à une amélioration des données de référence quantitatives et qualitatives pour 20 États et à la production de données statistiques sur les apatrides pour 10 pays supplémentaires.



Une nationalité. Ce n'est pas un privilège, c'est un droit de l'homme. #Jexiste « Toute personne a droit à une nationalité. »

ENREGISTREMENT, ÉTABLISSEMENT DE DOCUMENTS ET PROFILAGE



Des Éthiopiens réfugiés au Soudan du Sud, enregistrés biométriquement, attendent une distribution alimentaire dans le camp de réfugiés de Gorom.

2020 TARGETS

15 millions de dossiers d'enregistrement individuels seront disponibles dans l'Écosystème d'enregistrement de la population et de gestion de l'identité du HCR (PRIMES).

10 millions d'individus seront inscrits biométriquement dans PRIMES dans 75 opérations-pays.

75 opérations du HCR mettront en œuvre « La politique et les instructions du HCR sur l'enregistrement et la gestion de l'identité ».

Instructions pour l'enregistrement et la gestion de l'identité (en anglais).



PRIMES est le système central d'enregistrement de la population et de gestion des dossiers du HCR. L'objectif principal de PRIMES est de fournir aux réfugiés et autres populations déplacées une identité juridique et numérique reconnue par les États et les entreprises. En septembre 2019, 9,6 millions de personnes étaient enregistrées dans la base de données proGres v4 de PRIMES dans 67 opérations. En 2020, le HCR mettra en œuvre et gèrera PRIMES dans 90 opérations, couvrant environ 15 millions de dossiers d'enregistrement, dont plus de 10 millions d'individus inscrits biométriquement, notamment dans huit opération-pays supplémentaires.

Une fois cet effort mené à terme, le HCR aura honoré l'engagement souscrit dans le cadre du *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), qui était de porter à 75 le nombre total d'opérations disposant de systèmes biométriques d'ici 2020.

En 2020, la structure d'assistance de PRIMES sera étendue, au-delà du siège du HCR, aux plateformes de données, de gestion de l'identité et d'analyse de ses sept bureaux régionaux. Le HCR veillera à ce que les applications de PRIMES soient accessibles et interopérables avec les systèmes des partenaires et continuera de rationaliser la gestion de l'identité

des bénéficiaires à travers les points de distribution de l'aide. L'objectif sera de faciliter l'accès sécurisé, sûr et approprié du HCR et de ses partenaires aux données.

Un personnel d'enregistrement spécialement formé sera déployé dans les situations d'urgence. Les campagnes de vérification et les activités d'enregistrement seront renforcées à l'aide d'un fichier de réserve spécial d'experts de l'enregistrement, constituée en partenariat avec le Conseil danois pour les réfugiés. Le HCR animera également une série de webinaires à l'intention du personnel d'enregistrement et de protection, afin de diffuser les conseils contenus dans « La politique et les instructions du HCR sur l'enregistrement et la gestion de l'identité ». La politique sur l'enregistrement sera également incluse dans d'autres initiatives institutionnelles de formation et de renforcement des capacités.

Le HCR mettra en œuvre sa stratégie sur l'identité numérique et l'inclusion en appuyant les innovations spécifiques sur le terrain qui contribuent à la réalisation des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés – car elles facilitent l'autonomie, la connectivité et l'inclusion financière – et participent au développement de nouvelles normes et orientations mondiales.

Les informations sur les autres personnes relevant de la compétence du HCR, notamment les apatrides, les déplacés internes et les rapatriés, seront rassemblées par le biais d'estimations, d'inscriptions, de profilages et d'enquêtes. Les recommandations internationales sur les données et les statistiques relatives aux réfugiés et aux déplacés internes, ainsi que les instructions correspondantes, seront adoptées par les membres et les agences des Nations Unies en mars 2020. Le HCR travaillera également en étroite collaboration avec le Service conjoint pour le profilage des déplacés internes et fera un plus grand usage des compétences et des capacités du Service pour améliorer les données relatives aux déplacés internes.

Tout en soutenant les États dans le domaine de l'enregistrement et de la gestion de l'identité, le HCR appuiera également la collecte et la gestion de données et d'informations sur les réfugiés et les déplacés internes, renforçant la capacité des États à analyser la situation des personnes relevant de la compétence de l'organisation et à assurer la prise en compte de leurs besoins dans les plans nationaux.



L'enregistrement permet à de nombreux réfugiés rohingyas d'obtenir leur toute première pièce d'identité

Plus de 270 000 réfugiés apatrides originaires du Myanmar ont obtenu une carte d'identité dans le cadre d'une campagne d'enregistrement.

« Nous voulons que les Rohingyas obtiennent des documents d'identité. Voici le nôtre. »

— Nasima Aktar, une Rohingya apatride qui a récemment reçu une carte d'identité portant ses données personnelles, sa photo et son pays d'origine.



 PROTECTION COMMUNAUTAIRE



Rehena Begum (à droite) s'entretient avec une volontaire de l'Unité de sécurité, Samuda Begum, lors d'une visite à son domicile, dans le camp 21 de Kutupalong, au Bangladesh.

CIBLES DE 2020

65 opérations amélioreront le soutien des communautés locales à la présence des personnes relevant de la compétence du HCR (réfugiés, déplacés internes, populations de retour et apatrides).

Le pourcentage de priorités programmatiques identifiées par les communautés sera mis en œuvre et/ou amélioré dans 30 opérations.

Le pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR représentées dans les structures de direction et de gestion sera amélioré.

Améliorer la cohérence et l'échange d'idées entre régions et groupes de population et soutenir la capacité à promouvoir la protection communautaire.

Politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité (en anglais).



Il n'est possible de mener des réponses de protection efficaces et durables que si les points de vue, les priorités et les capacités des femmes, des hommes, des filles et des garçons relevant de la compétence du HCR – réfugiés, apatrides, déplacés internes, rapatriés – sont mis à profit pour orienter les programmes de protection. Le HCR est fermement déterminé à accroître au maximum son engagement direct avec toutes les communautés relevant de sa compétence dans le cadre d'une approche communautaire, en encourageant les partenariats d'égal à égal et en les plaçant au centre du processus de prise de décision.

Pour cela, le HCR et ses partenaires doivent être munis des outils et des

compétences nécessaires dans tous les secteurs et tout au long du cycle de gestion des opérations. En s'appuyant sur l'expérience acquise lors de la mise en œuvre de la protection communautaire, le HCR continuera d'investir dans ses opérations sur le terrain à travers l'adaptation et la diffusion des outils pratiques applicables aux situations de déplacement forcé – y compris de déplacement interne – et documentera et diffusera les pratiques innovantes et prometteuses qui facilitent l'identification rapide des préoccupations communautaires; tirera parti des capacités et points forts des communautés; assurera des structures de direction inclusives et représentatives;

et encouragera la cohésion sociale. Le HCR continuera de fournir des instructions et de renforcer les capacités par le déploiement de son module de formation en ligne, composé des programmes d'apprentissage « Protection communautaire » et « Programmation pour la protection », qui présentent des exemples concrets issus de différents contextes.

Dans le contexte de la régionalisation et en s'appuyant sur l'expérience et les leçons tirées de la mise en œuvre de la politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité, l'organisation redoublera d'efforts pour identifier et diffuser les bonnes pratiques relatives à l'âge, au genre et à la diversité, à la redevabilité envers les populations touchées et à la protection communautaire. Elle assurera également l'application de normes communes aux différentes régions et différents contextes de déplacement par le biais de son réseau renforcé de praticiens en ligne et de sa série sur la pratique de la protection communautaire, « Protection communautaire en action ».

Le HCR continuera à assurer le leadership inter-agences en matière de redevabilité envers les populations touchées en tant que coprésident du Groupe 2 des résultats

sur la redevabilité et l'inclusion du Comité permanent interorganisations (IASC) et en qualité de cosignataire de l'axe de travail « révolution dans la participation » du *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire).

L'approche employée par le HCR pour établir et maintenir des canaux de communication fiables avec les populations touchées requiert une base de flexibilité qui est ancrée dans sa stratégie de protection communautaire. Ce processus, qui va du bas vers le haut et place les communautés au premier plan du processus, permet d'identifier et de renforcer les capacités de communication existantes. À cet effet, le HCR doit s'adapter à, et adopter avec efficacité, des méthodologies de communication innovantes tenant compte des canaux préférés des communautés, en ligne et hors ligne, et dans lesquels elles ont confiance. Il faut donc investir afin de donner au HCR les moyens de comprendre et de réduire les risques liés à la protection et à la confidentialité des données en ligne, ainsi que de garantir une approche inclusive, concernant l'instauration et la poursuite de dialogues avec un éventail diversifié de communautés.



Aider les familles à s'épanouir dans la plus vaste installation de réfugiés au monde

Deux ans après la fuite des réfugiés rohingyas au Bangladesh, des progrès ont été accomplis dans les domaines de la nutrition, des abris, des systèmes d'assainissement, des soins de santé et de l'enregistrement. Toutefois des difficultés persistent. Grâce à un projet unique créé par le HCR et son partenaire BRAC, des femmes comme Sahira peuvent à nouveau planter et récolter leurs propres produits. Le projet a débuté en 2018 avec 100 agriculteurs et se développe peu à peu.

« Nous plaçons les réfugiés au centre de l'intervention, pour fournir des services... et améliorer l'infrastructure. »

— Oscar Sanchez Pineiro.





PROTECTION DE L'ENFANCE, ENGAGEMENT ET AUTONOMISATION DES JEUNES



Un jeune réfugié sud-soudanais joue avec un cerf-volant dans le camp de réfugiés de Jewi, en Éthiopie.

OBJECTIFS DE 2020

Assurer l'accès non discriminatoire des enfants relevant de la compétence du HCR (réfugiés, déplacés internes, rapatriés, apatrides) aux services nationaux de protection de l'enfance et de protection sociale, dans 30 pays.

Entamer ou mener à terme une procédure de détermination l'intérêt supérieur de l'enfant pour plus de 70% des mineurs isolés.

700 comités, groupes et autres structures composées d'enfants seront opérationnels et faciliteront la participation des enfants.

30 projets dirigés par des jeunes relevant de la compétence du HCR seront soutenus par l'organisation.

Les enfants représentent plus de la moitié de la population mondiale de réfugiés et il y a 4,8 millions de jeunes réfugiés. Les enfants et les jeunes déplacés sont particulièrement exposés à la séparation, aux violences et à l'exploitation, tout en ayant un grand

potentiel et de fortes capacités de résilience et d'innovation, si on leur offre le soutien et les opportunités nécessaires. En 2020, l'approche du HCR en matière de protection de l'enfance et de participation des jeunes sera centrée sur cinq priorités stratégiques.

Renforcer les systèmes nationaux de protection de l'enfance pour assurer l'inclusion et la protection des enfants déplacés

Le HCR travaillera avec les autorités, d'autres organisations des Nations Unies et la société civile pour renforcer l'inclusion des enfants déplacés et apatrides dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance ainsi que la capacité de ces systèmes à prendre en charge les besoins particuliers de ces enfants. Les priorités consistent à renforcer les services sociaux dans les régions qui accueillent des personnes déplacées, à consolider les compétences et les procédures qui sont en place pour répondre aux besoins des enfants déplacés et à accroître, pour les enfants relevant de la compétence du HCR, l'enregistrement des naissances afin de prévenir l'apatridie, compte tenu de la diminution de l'accès à l'enregistrement des naissances observée l'an dernier.

Veiller à ce que des procédures appropriées de détermination de l'intérêt supérieur et des procédures adaptées aux enfants à risque soient appliquées

Une priorité constante du HCR est de veiller à ce que les enfants réfugiés et autres enfants relevant de sa compétence aient accès, en temps voulu, à des procédures de détermination de leur intérêt supérieur. L'organisation et ses partenaires entreprendront des évaluations et des déterminations de l'intérêt supérieur de l'enfant si les procédures nationales sont insuffisantes ou inaccessibles. Dans au moins 15 opérations, le HCR et ses partenaires s'efforceront également d'améliorer l'accès des mineurs isolés à

d'autres options de prise en charge, en particulier la prise en charge au sein de familles. Des activités de renforcement des capacités seront entreprises pour veiller à ce que les systèmes d'asile du HCR et des États soient adaptés aux enfants, notamment pour que l'opinion des enfants soit dûment prise en compte, que l'unité de la famille soit considérée comme prioritaire, que les enfants et les familles reçoivent des informations à jour et précises, et que les entretiens soient conduits par un personnel qualifié de manière adaptée aux enfants.

Aider les communautés, les familles et les enfants à s'occuper des enfants et à les protéger

Le HCR et ses partenaires soutiendront également les programmes de protection communautaire des enfants. À cet effet, ils aideront les membres de la communauté à mobiliser, à partager des informations et lancer des dialogues au sujet de problèmes clés de protection de l'enfance, comme le travail des enfants ou la violence familiale. Le HCR fournira également aux enfants, aux familles et aux communautés touchées des informations – adaptées aux enfants – sur les services de prévention et de réponse aux problèmes de protection de l'enfance. Le HCR et ses partenaires appuieront les programmes de formation aux compétences parentales qui aident les personnes ayant la charge d'enfants à gérer leur stress, à prendre soin de leurs enfants et à les protéger, et à utiliser des méthodes de discipline positive. La priorité sera de soutenir les efforts et les initiatives de protection de l'enfance émanant des enfants, des familles et des communautés déplacées de force.



Yazid NTAGANDA, assistant principal de terrain du HCR pose avec un jeune réfugié au camp de Mahama, au Rwanda.

Engagement et autonomisation des jeunes

Les actions clés du HCR pour les jeunes réfugiés (en anglais).



La participation significative des jeunes aux processus de prise de décision, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes tenant compte de leurs besoins et la fourniture de services spécifiquement destinés aux jeunes sont toutes des priorités du Pacte mondial sur les réfugiés. Le HCR s'efforcera d'appuyer les initiatives dirigées par les jeunes, de les impliquer dans les activités de coexistence et de consolidation de la paix, de promouvoir leur épanouissement, de leur offrir des possibilités d'éducation adaptées à leurs spécificités, de leur donner un accès au sport, à des loisirs, et d'accroître le renforcement des

capacités, dans le cadre de la mise en œuvre des « Actions clés du HCR pour les jeunes réfugiés ». L'organisation cherchera également à renforcer l'inclusion des jeunes dans des mécanismes de responsabilisation, ainsi que dans des activités plus larges de consultation et de mise en réseau. Le HCR appuiera une série d'initiatives destinées à renforcer le leadership et l'action des jeunes, notamment à travers des projets dirigés par des jeunes, des projets du Fonds d'initiative pour la jeunesse, du Conseil consultatif mondial de la jeunesse, des activités de renforcement des capacités pour les jeunes et l'inclusion des jeunes dans les initiatives de protection menées au niveau des pays.

Renforcer la coordination, les connaissances, la gestion des informations et les données relatives à la protection de l'enfance et aux jeunes

L'approche du HCR soutiendra la production et la diffusion de connaissances et de données, notamment par le partage des expériences passées, des bonnes pratiques et des outils permettant d'élaborer des programmes efficaces de protection de l'enfance. Le HCR renforcera également la capacité de gestion des informations pour la protection de l'enfance (y compris la gestion des dossiers individuels, la collecte et l'analyse de données sur

la protection de l'enfance) ainsi que les programmes multisectoriels adaptés aux spécificités des jeunes. Il n'existe actuellement pas de méthode rationalisée pour rassembler les données sur les jeunes d'une organisation humanitaire à l'autre. Pour relever ce défi, le HCR travaillera avec des partenaires au renforcement de la collecte et de l'utilisation d'informations précises, permettant de comprendre les besoins des jeunes en plaidant pour des investissements accrus dans la gestion des données, en rationalisant la collecte et l'analyse de données et en révisant les méthodologies de collecte des données, notamment à l'aide d'approches participatives.



Les écoles du Costa Rica ouvrent leurs portes aux enfants déracinés du Nicaragua



Grâce à la générosité des villes frontalières du Costa Rica, des milliers d'enfants nicaraguayens qui ont fui la crise sociale et politique dans leur pays sont de nouveau scolarisés. Upala, une ville d'environ 44 000 habitants située dans l'une des régions les plus pauvres du Costa Rica, est le théâtre d'un afflux important de Nicaraguayens. Les écoles locales ont ouvert leurs portes à l'afflux de nouveaux élèves. Et parce que, comme Lina* et Miguel*, beaucoup d'enfants nicaraguayens ont été déscolarisés durant une longue période, certaines écoles offrent même aux nouveaux arrivants des leçons supplémentaires pour les aider à rattraper leur retard et à s'intégrer.

« Ces efforts montrent comment la solidarité peut être mise en pratique et servir de source d'inspiration pour nous tous. »

— Milton Moreno, Représentant du HCR au Costa Rica.



*Noms changés pour des raisons de protection.

ÉÉGALITÉ DES GENRES



Une Congolaise travaille sur un terrain agricole dans le cadre du projet d'Evariste Mfame, destiné à créer des villages de la paix et à autonomiser les agriculteurs.

CIBLES DE 2020

Améliorer la participation des femmes aux structures de gestion et de direction dans 54 opérations pour des réfugiés et dans 4 situations où le HCR est engagé opérationnellement auprès de déplacés internes.

Conduire un programme de formation à l'égalité des genres pour accroître et renforcer la capacité du HCR dans le domaine de l'égalité des genres.

Diffuser une aide opérationnelle pour renforcer la prise en compte systématique de l'égalité des genres.

L'égalité des genres est essentielle pour le bien-être et le respect des droits de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR et concerne tous les domaines d'activité de l'organisation. En 2020, le HCR continuera à promouvoir l'égalité des genres dans son action. Il défendra les droits et améliorera la protection des femmes et des filles en poursuivant la mise en œuvre des cinq engagements en leur faveur, qui font partie de la « Politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité » :

- Les femmes et les jeunes filles participent de manière effective et dans des conditions d'égalité avec les hommes, aux structures de prise de décision et de direction.

- Les femmes et les filles bénéficient d'un enregistrement et de documents individuels.
- Les femmes et les jeunes filles ont accès à, et contrôlent, dans des conditions d'égalité avec les hommes, la gestion et la distribution des vivres, des articles de secours essentiels et des aides en espèces.
- Les femmes et les filles ont accès, dans des conditions d'égalité avec les hommes, aux opportunités économiques, au travail décent et à des services éducatifs et médicaux de qualité.
- Les femmes et les jeunes filles ont accès à des services complets de prévention et de prise en charge des violences sexuelles et de genre.

Politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité (en anglais).



Afin d'assurer une réponse qui encourage activement l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, le HCR continuera d'aider son personnel à intégrer avec efficacité l'égalité des genres dans ses activités opérationnelles et ses programmes dans les situations concernant des réfugiés, des déplacés internes, des rapatriés, des apatrides et des mouvements mixtes, et d'exécuter des actions ciblées pour faire progresser l'égalité des genres et les droits des femmes. À cet égard, le HCR mènera son programme de formation à l'égalité des genres dans les régions où celui-ci n'a pas encore été déployé. Ce programme vise à renforcer la capacité technique du personnel en matière d'égalité des genres. Il sera centré sur la présence de référents chargés des questions d'égalité des genres et sur leur capacité à assumer ces fonctions et à défendre l'égalité des genres dans les opérations.

En outre, une boîte à outils récemment élaborée sur l'égalité des genres, accompagnée d'instructions claires sur l'intégration des questions d'égalité des genres dans le travail et les activités du HCR sera diffusée, notamment auprès des groupes sectoriels de la protection, des abris et de la gestion et coordination des camps dirigés par le HCR. Elle aidera le personnel à assurer la prise en compte systématique de l'égalité des genres tout au long du cycle de gestion des opérations du HCR et lors de son travail de coordination et d'encadrement dans les contextes impliquant des réfugiés et des déplacés internes, à intégrer la problématique d'égalité des genres dans les réponses d'urgence, à concevoir des programmes d'aides en espèces tenant compte des spécificités liées au genre et à promouvoir la participation des femmes aux structures de direction et de prise de décisions.

Le HCR poursuivra également ses efforts pour étendre l'utilisation du marqueur de genre et d'âge de l'IASC dans

l'organisation, notamment par les groupes sectoriels mondiaux dirigés par le HCR pendant les processus du cycle de programmation humanitaire ; cet outil technique mesure l'efficacité des programmes concernant la prise en compte des différences liées à l'âge et au genre au sein de la population relevant de la compétence du HCR. L'utilisation accrue de ce marqueur permettra d'assurer la formulation explicite des questions d'égalité des genres dans les plans d'opérations et les programmes, ainsi que dans les processus inter-agences.

L'action du HCR en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes est plus efficace lorsqu'elle est menée de manière systématique dans tous les secteurs d'intervention de l'organisation. En gardant ceci à l'esprit, le HCR cherchera tout particulièrement à promouvoir la coordination intersectorielle et l'identification de points d'entrée stratégiques, par exemple l'accès des filles à une éducation de qualité, le travail de prévention des violences sexuelles et de genre, la protection des droits au logement, à la terre et à la propriété des déplacées internes et des déplacées de retour dans les programmes relatifs aux abris, et la promotion de la participation et du leadership des femmes dans les structures de gouvernance, mises en place dans les camps et les sites de déplacés internes.

Au niveau mondial, le HCR continuera de promouvoir et de défendre l'égalité des genres dans l'action humanitaire en s'appuyant sur des initiatives telles que les « audits de genre » des processus mondiaux liés au Pacte mondial sur les réfugiés et au Forum mondial sur les réfugiés. Le HCR s'attachera en particulier à assurer la participation et le leadership actifs des femmes réfugiées et de leurs organisations dans ces processus. Il continuera de rechercher et d'entretenir des partenariats stratégiques sur l'égalité des genres et l'action humanitaire.

Marqueur de genre et d'âge de l'IASC



PERSONNES EN SITUATION DE RISQUE ACCRU



Des personnes âgées tissent des liens d'amitié dans un centre soutenu par le HCR à Alep (Syrie).

Protéger les personnes handicapées et les personnes âgées

CIBLES DE 2020

Finaliser et diffuser des instructions sur l'identification des réfugiés handicapés lors de l'enregistrement, avec le matériel de formation correspondant.

Organiser 3 ateliers régionaux ou sous régionaux réunissant le personnel du HCR et des organisations locales ou régionales de personnes handicapées ainsi que des réfugiés et des déplacés internes handicapés.

Réviser et diffuser les recommandations sur le travail auprès des personnes handicapées en situation de déplacement forcé.

La non-identification des réfugiés handicapés lors de l'enregistrement empêche ces derniers d'accéder, dans des conditions d'égalité avec les autres réfugiés, à la protection, à l'assistance et aux solutions, tout en limitant la capacité du HCR à surveiller avec efficacité leur inclusion dans tous les aspects de la programmation. Afin de remédier à ces difficultés, en 2020, le HCR s'attachera en priorité à renforcer la capacité de son personnel et de ses partenaires à identifier les personnes handicapées, notamment par l'utilisation des séries de questions du Groupe de Washington sur le handicap lors des processus d'enregistrement continu.

En 2020, une autre priorité consistera à développer les partenariats du HCR avec les organisations de personnes handicapées afin de renforcer la participation et d'intensifier la collaboration entre les personnes handicapées issues de la population déplacée et celles de la population d'accueil. Afin de faciliter le dialogue et d'offrir un espace pour identifier les partenariats possibles, le HCR organisera trois ateliers régionaux ou sous régionaux, réunissant des membres du personnel, des partenaires et des organisations de personnes handicapées.

Il est reconnu que les personnes âgées sont exposées à des risques spécifiques dans les situations de déplacement forcé, qu'elles sont souvent exclues des fonctions de direction et n'ont pas la possibilité d'appliquer leurs compétences et leurs aptitudes. Toutefois, le HCR n'a actuellement qu'une connaissance limitée des facteurs qui contribuent à la vulnérabilité des personnes âgées et des obstacles qui entravent leur participation à la vie de la communauté. En 2020, l'organisation s'efforcera de remédier à ce manque de connaissances au sujet des personnes âgées en situation de déplacement et de sensibiliser son personnel et ses partenaires à l'importance d'une programmation qui tienne compte des critères d'âge.

Le HCR cherchera à améliorer l'accès de toutes les personnes, y compris les personnes âgées et les personnes handicapées, à la protection, à l'assistance et aux solutions. Ces efforts contribueront à accroître la visibilité des personnes âgées et des personnes handicapées dans la programmation, ce qui les incitera à devenir des acteurs de la réponse aux déplacements forcés.

Protéger les personnes LGBTI dans les situations de déplacement forcé

CIBLES DE 2020

Renforcer la capacité de l'organisation et de ses partenaires à travailler avec les personnes LGBTI relevant de la compétence du HCR et à les soutenir.

Renforcer les partenariats pour protéger les personnes LGBTI en situation de déplacement forcé.

La persécution et la discrimination subies par les personnes LGBTI les incitent à prendre la fuite pour aller chercher ailleurs la sûreté et la sécurité. Les personnes LGBTI continuent souvent d'être victimes de mauvais traitements pendant leur déplacement forcé – notamment de violences sexuelles et de genre, de l'absence de protection de la police, de refoulement, de l'exclusion des services essentiels, du manque de services répondant à leurs besoins particuliers, de détention arbitraire et d'exclusion.

En 2020, le HCR s'efforcera de mieux comprendre les diverses difficultés rencontrées par les personnes LGBTI en situation de déplacement forcé, d'identifier des solutions novatrices pour relever ces défis, de renforcer la capacité du personnel du HCR et de ses partenaires à offrir

un soutien, et de nouer des partenariats au niveau mondial, régional et local, notamment avec les acteurs locaux, la société civile et les organisations de personnes LGBTI.

Pour y parvenir, le HCR prévoit de tenir un certain nombre de consultations dans différentes régions en 2020. Il organisera une table ronde d'experts représentant des États, des ONG, des établissements universitaires et des organisations internationales pour présenter les conclusions des consultations, discuter des difficultés auxquelles les personnes LGBTI en situation de déplacement sont confrontées aujourd'hui et identifier les actions prioritaires nécessaires. Les actions identifiées guideront le travail du HCR tout au long de l'année 2020 et des années suivantes.



Soutenir la protection inclusive des personnes LGBTI en Équateur

À Quito et à Esmeraldas (Équateur), un projet du HCR soutenu par son Fonds d'innovation et destiné à améliorer la protection et l'intégration des personnes LGBTI relevant de sa compétence est en cours. Les membres de cette communauté sont confrontés à des défis, notamment à des discriminations dans de nombreux aspects de leur vie (intégration sociale, services médicaux, moyens de subsistance) et la nécessité d'avoir accès à des espaces sécurisés est encore plus pressante dans ce contexte de déplacement forcé. Dans le cadre d'une collaboration avec les associations *Taller de Comunicación Mujer* et *Fundación Lunita Lunera*, des exercices participatifs, destinés à faire l'inventaire des espaces sociaux et d'intégration, serviront de base à l'élaboration de produits d'information destinés à être distribués aux personnes LGBTI relevant de la compétence du HCR. Le projet intègre des mécanismes de retour d'information qui permettront de le mettre à jour grâce à la communication avec le réseau de la communauté.